

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2025

---

RECONNAÎTRE UNE POLITIQUE NATIONALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À ADAPTER LES MÉCANISMES D'ASSURANCE - (N° 2037)

Rejeté

N° CD8

## AMENDEMENT

présenté par

M. Blairy, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Dutremble, M. Evrard, M. Guibert, M. Houssin, M. Humbert, Mme Lechanteux, M. David Magnier, M. Marchio, M. Markowsky, M. Meurin, Mme Ménaché et Mme Sabatini

-----

### ARTICLE 3

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La modulation des primes d'assurance CatNat pour les résidences secondaires et les biens professionnels de grande valeur introduit une rupture d'égalité devant la loi et devant les charges publiques, contraire aux articles 1er de la Constitution et 6 et 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.